



Commune de  
Saint Saturnin-lès-Avignon

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 FEVRIER 2021**

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.  
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude	P		
COSTE Josiane	P		
FISCHER Lionel	P		
SALUZZO Joëlle		BONNEFOUX Chantal	
CACELLI Alex	P		
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick	P		
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine		COSTE Josiane	
GARREL Régine			Absente
ORLANDI Pascal	P		
DEL NISTA Xavier	P		
RABERT Guylaine	P		
FILLIERE Thierry		MALEN Serge	
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUX Sandra	P		
GUINTRAND Tamara	P		
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy	P		
ADAM Carole	P		
PILLOT Marion		ADAM Carole	
DUCLERCQ Jean-Pierre		LOUIS-VASSAL Patrick	
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 21

Procurations : 5

Quorum : 14

Monsieur LOUIS-VASSAL Patrick est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Monsieur BOLIMON : je voudrais juste émettre quelques réserves sur des formulations, je verrais avec monsieur PESENTI.

Monsieur le Maire : je voudrais vous demander l'autorisation de rajouter deux délibérations de demandes de subventions, une concernant des panneaux photovoltaïques à l'école Jean Moulin et une pour le cimetière. Peut-on présenter ces deux délibérations ce soir ?

Monsieur PENALVA : sur la désignation d'un avocat, peut on avoir des précisions sur ce contentieux ?

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un terrain communal qui a été vendu sous le mandat précédent à Monsieur VIAUD, et où il y aurait un problème d'enclavement de bâtiment. Or à l'époque aucune servitude de passage n'avait été identifiée par le notaire. Une analyse est en cours afin de savoir si ce bien qui faisait partie d'une propriété plus importante et qui a été coupée en plusieurs n'a pas été enclavé suite à des divisions entre les héritiers ou suite à des projets immobiliers.

Nous allons passer à l'ordre du jour. Pour les deux nouvelles délibérations nous les passerons avant le débat d'orientation budgétaire.

#### **Délibération 2022-02-03**

OBJET : PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE

Monsieur PENALVA : cette extension va répondre à un besoin jusqu'à quelle période ? Nous avons évoqué jusqu'en 2030 en commission ?

Monsieur FISCHER : pour l'agrandissement total au moins une cinquantaine d'années. Il y aura plusieurs phases, dans un premier temps, il n'est envisagé que la première phase.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération 2022-02-04**

OBJET : RETROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE CHEMIN DES PIEACOUS SUR LAQUELLE EST IMPLANTEE UNE ARMOIRE ELECTRIQUE

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTIONS	/

## Délibération 2022-02-05

OBJET : RH – CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur PENALVA : la rémunération est prise en charge entièrement par Pôle emploi ou y a-t-il une prise en charge par la commune ?

Monsieur le Maire : c'est nous qui payons, nous avons des réductions des charges patronales puis 60 à 65% des aides de l'Etat nous sont versées sur le mois suivant.

Monsieur PENALVA : je pose la question parce que sur le document qui nous a été transmis, nous avons déjà 10 contrats aidés dans la masse salariale de la commune, donc je voulais savoir quel coût cela représentait.

Monsieur le Maire : il n'y a pas de coût supplémentaire, il s'agit de remplacements.

Monsieur PENALVA : donc question incidente, ça veut dire que dans les contrats aidés que fait la mairie c'est pour des départs à la retraite.

Monsieur le Maire : oui ou pour des remplacements d'agents en arrêt.

Monsieur PENALVA : j'ai du mal à comprendre parce que du coup dans le DOB vous ne renouvelez pas systématiquement les départs à la retraite.

Monsieur le Maire : ce n'est pas pareil, c'est un remplacement à la crèche. Il y a un pourcentage de personnel par rapport au pourcentage d'enfants. On ne peut pas ne pas remplacer quelqu'un qui s'en va. Il y a un certain nombre d'encadrants suivant le nombre d'enfants.

Monsieur PENALVA : ça dépend des filières ?

Monsieur le Maire : oui.

Madame BONNEFOUX : les contrats aidés en remplacement sont toujours plus avantageux en terme de salaire que l'employé qui était titulaire de son poste. C'est un remplacement à moindre coût.

Monsieur PENALVA : et au niveau de la formation, des compétences, c'est la même chose ?

Madame BONNEFOUX : on recrute poste pour poste. On ne va pas employer quelqu'un au service technique qui a un diplôme pour travailler à la crèche. Le remplacement s'effectue sur les mêmes critères. Ceci dit, on a les aides de l'Etat qui nous permettent d'embaucher à moindre coût.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

## Délibération 2022-02-06

OBJET : RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

Monsieur LOUIS-VASSAL : A propos de la délibération relative à la création d'un contrat d'assistant de conservation pour préparer le projet de médiathèque, M. PENALVA souhaite le document qui « conditionne » le soutien financier de l'Etat et/ou du Département sur le projet de médiathèque à l'embauche d'un agent de catégorie B.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la circulaire de la Direction régionale des affaires culturelles quant aux critères à respecter pour une bibliothèque dans une commune de 5000 habitants.

Par ailleurs, le responsable de la DRAC et celle du service Livre et lecture du Département nous ont confirmé le premier par courriel (document interne), la seconde par téléphone la nécessité d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour préparer le dossier de médiathèque.

Quoi qu'il en soit, la commune a besoin d'une personne avec les qualifications requises pour mener à bien ce projet qui représente une opération d'envergure.

Monsieur PENALVA : je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas eu ce document avant le conseil municipal pour pouvoir voter en connaissance de cause. On reçoit encore les documents à posteriori et pas avant pour pouvoir préparer le conseil. J'ai demandé par mail une série d'éléments que je n'ai toujours pas reçu. On ne prépare pas le conseil dans de bonnes conditions, mais je crois que l'on s'y fait. Pour revenir sur la question d'agent, je l'ai dit en commission, je suis très sceptique sur ce recrutement même s'il est conditionné par des documents dont je n'ai pas eu connaissance. Je vais prendre un exemple très simple : on ne demande pas à une maîtresse d'école de construire une école. A mon sens pour monter un projet il faut un chef de projet et pas quelqu'un qui va gérer le fonctionnement à l'avenir. J'entends bien qu'il y ait des contraintes.

Monsieur le Maire : c'est ce que l'on demande, un chef de projet.

Monsieur PENALVA : Il n'a pas le titre de chef de projet, il a le titre de conservateur du patrimoine, c'est un bibliothécaire.

Monsieur le Maire : c'est cette personne qui va monter le projet, avec la DRAC.

Monsieur PENALVA : on n'a pas la même définition de cette catégorie d'agent. C'est un bibliothécaire, pas un chef de projet.

Monsieur LOUIS-VASSAL : la DRAC nous impose cette personne. On est obligé de prendre cette personne en amont pour pouvoir monter le projet, avant de commencer quoi que ce soit.

Monsieur le Maire : cela fait plusieurs fois que l'on explique le projet.

Monsieur PENALVA : vous permettez que l'on pose des questions ?

Monsieur le Maire : on est obligé de travailler avec un cadre B pour monter le projet.

Monsieur PENALVA : cela veut dire que le projet de la médiathèque est déjà déposé ? Il y a un projet en cours.

Monsieur le Maire : bien sur que non, puisque l'on attend d'avoir un cadre B pour monter ce projet.

Monsieur PENALVA : moi j'ai des doutes sur les compétences de cet agent pour ce projet. Deuxième question : le projet est prévu dans la maison Guigue, est-ce que vous savez combien de mètres carrés sont occupables dans cet espace ?

Monsieur le Maire : pour la médiathèque il faut 350 m<sup>2</sup>, mais je ne sais pas exactement combien il y a de superficie actuellement. Il faudra mesurer afin de voir s'il faut faire une extension ou pas. Mais encore une fois, ce projet va être mené par le cadre B, la DRAC et un architecte.

Monsieur PENALVA : le but du chef de projet est d'aller chercher des subventions très intéressantes pour le projet. On ne sait pas à hauteur de combien de pourcent la DRAC va financer le projet.

Monsieur le Maire : ah si on le sait. On en a déjà parlé.

Monsieur PENALVA : comment est-ce que la DRAC peut subventionner un projet à partir d'un seuil minimum de surface de mètres carrés que l'on l'ignore.

Monsieur le Maire : on ne l'ignore pas. Il y a un projet qui doit faire 350 m<sup>2</sup>.

Monsieur PENALVA : ils n'y sont pas.

Monsieur le Maire : s'ils y sont on va les aménager, sinon on va les construire. Il n'y a pas de projet pour le moment. Encore une fois, je ne vais pas le redire.

Monsieur PENALVA : je vous pose des questions. Ne vous énervez pas.

Monsieur le Maire : mais je ne m'énerve pas. Ça fait plusieurs fois que je vous le dis. Je vous l'ai dit : pour le moment il n'y a pas de projet. Si un projet doit se monter, c'est avec un cadre B, parce que la DRAC nous l'impose pour que l'on puisse avoir les subventions qui sont, je crois de 35 % par rapport aux montants des travaux. Ensuite il y a une aide pour le fonctionnement pendant 5 ans à 50 %. Après, il n'y aura plus d'aide pour le fonctionnement. On se sait tout ça, on en a déjà parlé.

Monsieur PENALVA : ça veut dire que sur ce projet, vous avez idée de le faire là, mais vous ne savez pas encore s'il est réalisable ?

Monsieur le Maire : bien sûr que si. Si on le fait là c'est qu'il sera réalisable. S'il n'y a pas assez de surface, on en construira. S'il y en a assez, on n'en construira pas. Mais il faut monter le projet. On a décidé que l'on ferait une médiathèque à cet endroit-là. Le fait qu'il y ait une épicerie sociale, la DRAC nous a dit : « si vous pouvez intégrer l'épicerie sociale dans la médiathèque, vous aurez plus de subventions ». Donc on laissera l'épicerie sociale avec la médiathèque. C'est déjà un premier point. Après il y aura un appel d'offres. On va faire appel à un architecte. Je n'ai pas la compétence de faire un projet, je ne suis pas architecte.

Monsieur COUSTON : bonsoir. Juste une question par rapport au financement de la médiathèque. Il va y avoir des subventions, et tant mieux, mais quelle enveloppe peut mettre la collectivité ?

Monsieur le Maire : C'est trop tôt. C'est juste le début. Il faut d'abord avoir le cadre B pour commencer. On a juste le bâtiment. On sait qu'il nous faut 350 m<sup>2</sup>. On sait qu'il va y avoir des subventions de la DRAC à 35 % et des subventions pendant 5 ans pour le fonctionnement.

Monsieur COUSTON : vous n'avez pas aujourd'hui une estimation de ce que pourrait coûter une médiathèque de 350 m<sup>2</sup> ?

Monsieur le Maire : non, aucune estimation.

Monsieur PENALVA : ma crainte sur le projet, c'est qu'il y ait une sorte de précipitation sur un projet dont on manque de beaucoup d'éléments, et que parce que l'on a une subvention qui est peut-être alléchante mais très contraignante, on y aille dessus. Moi je pense qu'au niveau de l'Europe, il y a des subventions à aller chercher, au niveau de la transition écologique, et vous êtes dans le sens là de museler le bâti et c'est très bien, mais je pense qu'il y a des subventions à prendre de ce côté-là et quand j'entends que c'est que 35 % de subvention par rapport au reste à charge à la commune, je trouve que c'est très peu.

Monsieur le Maire : mais il n'y a pas que ça. On a parlé des 35 % de la DRAC, mais il n'y a pas que ça. Il y a le Département, la Région, et je pense que jusqu'à présent on a fait le maximum pour avoir toutes les subventions que l'on pouvait avoir sur les projets. On va faire pareil. Mais encore une fois c'est un projet qui démarre, on n'a rien. On a décidé de faire une médiathèque, c'est tout. Le premier critère que l'on nous demande c'est de prendre un cadre B pour démarrer le projet. Après il faudra faire une étude pour le financement, pour le moment on en est au début. On est en 2022 et ce projet n'arrivera peut-être pas à son terme à la fin de notre mandat. Il ira peut-être sur un autre mandat. A partir du départ du projet, on a un an pour faire la demande de subvention. Si on fait les travaux, ils démarreront fin 2023 début 2024.

Madame BOUIX : je voulais juste intervenir par rapport aux questions qui sont posées. Et juste que chacun prenne, entre guillemets, la responsabilité de son vote, l'abstention. Parce qu'effectivement en tant que délégué on a commencé quelques réunions et on a commencé à se pencher sur le sujet de la médiathèque parce que c'est un projet de campagne qui nous semble à tous utile et intéressant pour tous les St Saturninois. Quand on démarre un projet, on a des contraintes. Là, on savait que l'on avait droit à des subventions de la DRAC mais aussi qu'il y avait des conditions à respecter. Je vais à nouveau les énumérer. Les conditions c'est qu'il nous faut un bâtiment avec au moins 350 m<sup>2</sup> de surface de plancher minimum par rapport au nombre d'habitants du village. Deuxième condition si on veut pouvoir déposer un dossier pour que la DRAC l'étudie, ce dossier de prise en charge et d'accompagnement financier, il faut que l'on ait avec nous, pour monter ce dossier, en gros pour signer le dossier, un agent de catégorie B. Si on n'a pas un agent de catégorie B qui nous aide à monter ce dossier là car il faut être bibliothécaire pour savoir comment on dispose une bibliothèque, quels sont les espaces que l'on crée, est-ce que l'on va faire une ludothèque ? Il y a plein de choses à voir et là c'est de la compétence d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Donc cet agent est compétent pour ce que l'on a besoin effectivement. Il n'est pas compétent pour monter le projet de l'architecte. Il y a un bâtiment tout autour et ce n'est pas cet agent là qui va avoir compétence pour savoir comment on va le monter, quelle surface, où on met des escaliers, l'accès handicapée, etc... C'est un dossier qui se monte de concert avec tout le monde, et je trouve que c'est dommage de s'abstenir aujourd'hui de voter pour envisager cet assistant-là, parce que si on n'a pas cet assistant, on ne peut pas monter de dossier. Et après je tiens juste à dire aussi qu'il y a des éléments qui ont été donnés, il y en a d'autres qui apparaissent que ce soir, peut-être, en attendant je pense que les conditions d'admission du dossier auprès de la DRAC ça se trouve sur internet, auprès des services ou en les appelant. On a eu une réunion, ils nous ont informé de cela, il n'y a pas lieu de contredire ce que nous disent les responsables en question.

Monsieur PENALVA : je peux avoir un droit de réponse ? Madame BOUIX je suis d'accord avec ce que vous dites, il n'y a pas de souci. C'est sur les conditions qui sont contraignantes. Je pense que l'on ne parle pas de la même chose. Je ne parle pas d'un chef de chantier, je parle d'un chef de projet qui va aller chercher des subventions. Je m'explique : on sort du côté DRAC, je pense qu'il n'y a pas que la DRAC qui peut vraiment aller chercher des subventions. Du coup savoir combien les autres collectivités nous verse en pourcentage du projet, on ne l'a pas ?

Madame BOUIX : on ne connaît pas encore le projet monsieur PENALVA. Comment voulez vous que l'on vous le dise aujourd'hui. Il faut que l'on embauche une assistante de catégorie B parce que notre projet va coûter 500 000 € et que l'on va monter un bâtiment de 3 étages. Ce n'est pas ça que l'on vous dit aujourd'hui. On vous dit que pour monter le dossier auprès de la DRAC il nous faut un agent de catégorie B et c'est tout. En fait aujourd'hui, c'est juste ça l'enjeu. Sur les conseils de cette assistante on va pouvoir envisager les subventions de la Région, de la CAF, etc... on a besoin de quelqu'un du milieu pour l'aménagement des espaces parce que l'on n'est pas compétent ni les uns ni les autres pour savoir comment il faut organiser cette future médiathèque.

Monsieur PENALVA : peut-être que parmi nos agents on a des agents compétents pour le faire.

Madame BOUIX : non on ne peut pas. Ce serait dommage de se priver des aides de la DRAC si on ne prend pas une assistante de catégorie B. De toute façon avec une médiathèque qui va faire 350 m<sup>2</sup> minimum, on va avoir besoin d'agents pour faire tourner la médiathèque. On ne va pas faire un projet aussi important en ayant juste un personnel et ouvrir cette médiathèque 2 heures par jour. Ça ne vaudra peut-être pas le coup.

Monsieur PENALVA : ce que je conteste c'est qu'il y ait une différence entre le projet et le fonctionnement.

Monsieur le Maire : monsieur PENALVA, on a compris. Vous contestez c'est tout à fait votre droit. Je vous donne 30 secondes, le règlement dit 5 minutes par personne.

Monsieur PENALVA : je ne suis pas contre le projet, c'est une abstention. J'ai des doutes sur ce processus-là. Ça ne veut pas dire que je suis contre le projet et puis je pense aussi pour répondre sur la question de l'information que les élus de l'opposition ont droit à l'information. On n'est pas toujours obligé d'aller la chercher cette information, c'est à l'exécutif délibérant de la transmettre.

Madame BOUIX : monsieur PENALVA, on vous donne l'information et c'est vous qui doutez. On vous explique que lors de la réunion avec la DRAC, le responsable nous a donné cette information là et a été plus que direct en nous disant : « si vous n'avez pas cet agent, ne montez même pas le dossier auprès de nous, car on ne l'étudiera pas ». Je n'étais pas à la commission, mais ce sont des éléments qui ont été évoqués et qu'aujourd'hui, parce-que c'est le conseil municipal, je suis désolée, je dis les choses, il va y avoir le compte rendu, et qu'il faut dire pourquoi on est opposé. Il faut dire aussi qu'à un moment donné on n'est pas obligés d'être toujours dans la défiance des uns avec les autres. Il y a l'opposition, il y a la majorité, c'est une chose, mais après il y a des choses qui sont juste simples. Il y a des choses qui peuvent se chercher aussi, on a tous étaient informés, on a pu préparer la commission des affaires générales je pense que l'on est en capacité de chercher les informations surtout à l'heure actuelle. Si vous aviez besoin de vérifier ces choses-là, vous auriez pu appeler le responsable de la DRAC ou quelqu'un à la DRAC qui aurait pu très bien vous confirmer ce que l'on vous dit à la mairie sans avoir besoin de toujours mettre en doute ce que l'on fait, parce que on a vraiment l'impression que l'on fait les choses ou à l'envers ou en cachant les choses. Ce n'est pas très cool en fait.

Monsieur PENALVA : je n'accuse personne en fait. Je constate juste que le document

Monsieur le Maire : maintenant ça suffit, je suis désolé mais je vous coupe la parole.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	1

M. PENALVA

Mouvement en cours de séance : arrivée de Mme GARREL Régine en début de la délibération n°2022-02-07

### **Délibération 2022-02-07**

OBJET : CREATION DE CONTRATS DE VACATION

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur PENALVA : quand vous dites répondre à des situations bien précises, c'est par rapport à la situation COVID ?

Monsieur le Maire : je vais vous citer un exemple. Il va y avoir les journées de la BD, qui durent 2 jours. On n'a pas assez de personnel pour s'occuper de la BD, il nous manque une personne donc on va prendre quelqu'un pour ces 2 jours.

### **Délibération 2022-02-08**

OBJET : SUBVENTION A L'AFM TELETHON

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### **Délibération 2022-02-09**

OBJET : FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2022

### **Délibération 2022-02-10**

OBJET : EXTENSION DU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2022

Monsieur PENALVA : je voudrais savoir quand le courrier de la DETR a été notifié à la mairie, pour la réponse à ce projet, pour la subvention ?

Monsieur le Maire : on ne l'a pas encore reçu mais on devait déposer pour le 31 janvier. La Préfecture s'est rendue compte qu'il ne l'avait pas adressé à toutes les communes. On l'a appris en urgence vendredi, on a travaillé le week-end pour monter le dossier. La Préfecture a donc décalé la date au 7 février. Notre dossier est prêt, on sera donc prêt pour le 7 février. C'est pour cela que l'on délibère ce soir.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/



## Délibération 2022-02-11

OBJET : RENOVIATION ENERGETIQUE DES ECOLES – TRAVAUX D'ISOLATION ET DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022 (DSIL)

Monsieur PENALVA : C'est une bonne délibération, surtout avec les hausses du coût de l'énergie que l'on connaît actuellement. Par contre, quel type de chauffage nous avons dans les écoles ?

Monsieur ANDRÉ : je ne suis pas technicien, je ne répondrais pas. On va faire une enquête. C'est une demande de subvention. Après il viendra des professionnels qui verront pour le type de chauffage.

Monsieur PENALVA : donc ça rentre dans le cadre de l'isolation.

Monsieur ANDRÉ : mais bien sûr. L'isolation c'est pour réduire la consommation.

Monsieur COUSTON : en tant qu'opposant effectivement on s'oppose sur certaines idées, mais je tiens à féliciter le conseil sur cette délibération.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur le Maire : on va maintenant passer aux finances avec le débat d'orientation budgétaire, et je vais laisser la parole à madame BONNEFOUX.

Madame BONNEFOUX présente le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur BONNEFOUX : on va répondre aux questions diverses qui ont été posées. Messieurs PENALVA et BOLIMON ont demandé l'évolution du taux des logements locatifs sociaux. Donc vous avez le graphique et les données qui sont projetées. 2020, 2021 et 2022, ce sont les dernières données que nous avons.

Monsieur BOLIMON : j'avais demandé le volume, le nombre.

Monsieur FISCHER : pour l'avenir on va en devoir 150 en 3 ans.

Monsieur BOLIMON : J'aimerais savoir combien on en a construit chaque année pour se rendre compte des difficultés que l'on a à construire des logements sociaux. C'est pour cela que je pense que c'est intéressant d'avoir le volume, le nombre. Le taux c'est juste par rapport à nos obligations.

Madame ADAM : toujours sur ce même sujet, les pénalités vont être les mêmes cette année que l'an dernier ? Ce sera le même montant ?

Monsieur le Maire : c'est triennal. On est à 52 000 € + 10% de majoration ce qui fait aux alentours de 59 000 €. En 2022, on va avoir 7 000 € de dépenses déductibles liées à des subventions versées il y a 2 ans, donc on sera à 52 000€. Par contre c'est à partir de 2023 que la donne peut changer en fonction du bilan 2020-2022. A mon avis, elle va changer. Ce que l'on nous demande est irréaliste, donc la pénalité, je ne l'espère pas, va augmenter.

Madame ADAM : ce n'est pas 2022 c'est 2023.

Monsieur le Maire : c'est triennal 2020, 2021 et 2022. On nous a demandé de faire 150 logements dans les 3 ans. C'est irréalisable et pas souhaitable. On va en faire, on est obligés. Ne serait ce que pour nos administrés, mais ce qui est dommage c'est que l'on n'a que 20 % d'attribution et ces 20 % nous sont donnés par le Grand Avignon. La commune a zéro attribution. Heureusement que le Grand Avignon nous donne ces 20%. Ensuite ce n'est que de la négociation avec les bailleurs sociaux. Ça ne fonctionne pas toujours.

Madame ADAM : vous parlez des inconvénients à franchir ce seuil des 5 000 habitants. Quels sont-ils ?

Madame BONNEFOUX : c'est une question de monsieur BOLIMON. Sur les éléments du DOB à la page 11 il y a les explications sur les recettes et à la page 13 il y a toutes les explications sur les dépenses. Vous les avez sur votre document.

Monsieur BOLIMON : j'image qu'il y a des éléments liés au passage à 5 000 habitants. Ma question était de savoir si ce que l'on a indiqué était vraiment exhaustif. Il n'y a pas d'autres éléments à prendre en compte ? Et puis après, c'est juste pour une histoire de visibilité, pour pouvoir prendre conscience de l'impact que cela a. Je l'ai vu à plusieurs reprises, c'est un impact très sérieux et il faut que tout le monde en prenne conscience, y compris nos citoyens. C'est donc dans ce but-là de visibilité. Nous, on prend le temps de déchiffrer tout cela, mais il faut également l'expliquer me semble-t-il.

Monsieur COUSTON : deux questions totalement différentes. Juste la première sur les logements sociaux. A titre personnel, j'adhère à la maîtrise des logements sociaux sur la commune, néanmoins, puisque on a perdu le droit de préemption, est-ce que l'on ne risque pas de subir un projet de l'Etat ?

Monsieur le Maire : C'est le grand risque. Jusqu'à présent on est passé à travers les gouttes comme l'on dit, mais c'est sûr, ils peuvent nous faire un projet qui sera supérieur à ceux que l'on fait actuellement.

Monsieur COUSTON : j'imagine qu'il y a des cibles pour les services de la Préfecture ? sur notre foncier ?

Monsieur le Maire : sur notre foncier, il y a la partie « Lavoir ». Par contre si les propriétaires ne veulent pas vendre rien ne s'y fera. Ensuite il y a une propriété proche du centre, il y avait un projet de 42 ou 44 logements où l'on n'a pas donné une suite favorable. Là actuellement on est en transaction pour avoir un projet de 28 logements dont 14 logements séniors. Dans les logements séniors, il y a moins de véhicule.

Monsieur COUSTON : d'accord, mais quelle est la position de la majorité, faire une pause ?

Monsieur le Maire : non, notre volonté n'est pas de faire une pause, mais des projets à petite échelle. Par exemple, nous avons fait un petit projet de 6 logements avenue de la Rétanque, il y a un projet en cours de 6 logements route de Pernes. Il y a eu aussi avenue du Mistral, 9 logements. Il y a également 9 logements sociaux en construction entre le chemin des Hermas et le chemin des Gendalis, et 8 accès à la propriété.

Monsieur COUSTON : mais malgré ces projets privés nous sommes sous la coupe de subir les mesures de l'Etat.

Monsieur le Maire : en 2017-2018-2019 on nous avait demandé 118 logements, on en a fait 49. On nous a mis en état de carence sur ces 3 ans. Sur 2020-2021-2022 on nous demande d'en faire 150, ce n'est pas possible. On va en faire une quarantaine, mais ce sera tout. Il y aura sûrement des retombées néfastes.

Monsieur COUSTON : la deuxième question est par rapport à mon lieu de vie, je ne suis pas le seul concerné, ce n'est pas une demande égoïste. Le chemin des Tuyes : l'avenue de la gare est un beau projet réalisé, mais la mise en sens unique a bouleversé notre vie sur le chemin des Tuyes. C'est un chemin très emprunté le matin et surtout le soir, c'est dangereux. Il y a un non-respect de la réglementation, premièrement par les poids lourds, deuxièmement par les voitures qui fréquentent ce chemin. C'est le lot de plusieurs chemins et voiries sur St Saturnin et ailleurs, néanmoins ce projet de l'avenue de la gare a multiplié, démultiplié la circulation pour les gens qui travaillent sur Avignon ou le Grand Avignon et qui habitent Le Thor, Châteauneuf de Gadagne, Jonquerettes ou Caumont, et c'est devenu hyper dangereux et avant qu'il y ait un drame, je pèse mes mots, peut être que dans la

réfection du chemin du Sablas il y aurait peut-être à envisager une petite dotation pour trouver une petite solution pour les Tuyes. Merci

Monsieur le Maire : Il est vrai que c'est de partout. Il y a aussi le chemin du Moulin qui est très fréquenté. Le chemin des Tuyes, j'espère que ce sont des gens qui viennent du Thor ou Gadagne.

Monsieur COUSTON : non ce sont des véhicules qui arrivent d'Avignon, avant ils passaient par l'avenue de la gare après 16 heures 30, et pour éviter la Rétanque qui est en travaux, passe par ce chemin qui n'est pas calibré pour que deux véhicules se croisent, pour rouler à plus de 30 km. Alors on peut dire qu'il y a eu beaucoup de constructions faites sur Jonquerettes ça oui, mais on voit la différence entre les premiers travaux sur Jonquerettes et aujourd'hui cela a pris une dimension très dangereuse. Moi je n'ai pas la solution technique, mais allez-y à 17 heures, 18 heures et vous verrez que c'est devenu l'enfer.

Monsieur le Maire : j'en suis conscient mais c'est peut-être dû en partie aux travaux du giratoire. Quand le giratoire sera fini, la circulation sera plus fluide et cela va s'améliorer. A partir de là on verra ce que l'on pourra faire.

Monsieur PENALVA : pour revenir sur les logements sociaux, le droit de préemption a été récupéré par le Préfet, il a dû identifier des dents creuses que l'on a dans le centre de la commune. Quel est le pouvoir de la commune pour pouvoir maîtriser l'aspect visuel du bâti ? Je prends pour exemple la construction en béton en allant sur Morières, je pense à des opérations qui ont lieu dans le centre, en remontant du Bistr's. Je ne suis pas sûr que ce soit très bien intégré dans le bâti ancien de la commune. Je voulais savoir qu'est ce qu'on a comme levier pour pouvoir agir dessus ?

Monsieur FISCHER : Je pense que vous faites référence aux Félibres. Le seul pouvoir que nous ayons c'est un pouvoir de négociation lorsque l'on reçoit les promoteurs, la position du Maire et des élus doit être très ferme sur ce que souhaite les élus, afin de protéger et respecter notre environnement actuel. Cela passe par une densification maîtrisée. De la densification, on est obligé d'en faire. Du logement social on est obligé d'en faire, et de toute façon, il en faut. Notre position est d'en réaliser à notre rythme, on n'est pas du tout retord sur ce sujet, on n'est pas comme certaines communes. On en veut mais en tenant compte des spécificités de notre village, en termes de quantité et qualité. On a un discours très ferme, dans la négociation lorsque l'on reçoit des promoteurs. Et même si on n'a plus le droit de préemption, c'est délicat de faire un projet sur la commune s'il n'y a pas la volonté du Maire. On leur fait très clairement comprendre, mais ils le savent très bien. Aujourd'hui il n'y en a pas un seul qui s'est amusé à venir voir les élus en disant : « de toute façon vous n'avez pas le droit de préemption, je peux faire ce que je veux. ». Ils ne sont pas du tout dans cette démarche-là, et on leur fait comprendre que de toute façon il faut mieux ne pas l'être, et envisager leur projet avec l'aval des élus. On est là justement pour défendre tout ça.

Monsieur PENALVA : qu'est ce qui fait qu'aujourd'hui il y a certains immeubles récemment construits qui ne sont pas du tout intégrés dans le paysage ? C'est une négociation avec la mairie et le promoteur ?

Monsieur FISCHER : ah oui, tout à fait, c'est de la négociation. Peut-être que par le passé il s'est fait des choses qui ne sont pas forcément esthétiques, mais sur ce point je peux vous affirmer que l'on est très attentif à tout cela.

Madame BONNEFOUX : dans les questions suivantes, les charges de personnel, monsieur PENALVA souhaitait connaître l'évolution des charges de personnel sur les 10 dernières années. On a également un tableau qui vous est projeté, qui reprend cette évolution. Ces documents vous seront transmis dès demain. Le nombre d'arrêts de travail comptabilisés sur l'année, le montant perçu en remboursement par les assurances. Il a été comptabilisé 90 arrêts sur les 12 derniers mois, et le montant des remboursements de l'assurance pour 2021 s'est élevé à 58 754.67 €. Vous aviez également demandé le document que nous avait envoyé la DGFIP concernant la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière pour 2021. Nous n'avons pas reçu de document et c'est concernant le rétablissement de l'exonération, ce n'est pas la suppression.

Monsieur PENALVA : du coup depuis 2020, et la suppression de la taxe d'habitation, ces suppressions là d'exonération sont devenues caduques ? il faut la resoumettre au conseil municipal si on veut supprimer cette exonération-là ?

Madame BONNEFOUX : on ne veut pas la supprimer, on souhaite la rétablir.

Monsieur le Maire : on souhaite rétablir la taxe foncière.

Madame BONNEFOUX : par contre, on n'a pas reçu de courrier.

Monsieur PENALVA : c'était pour savoir si la DGFiP faisait un rappel, concernant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Du coup, savoir la position du conseil, est ce que l'on va voter ce retour d'exonération ?

Madame BONNEFOUX : c'est un peu ce que l'on a énuméré dans les pistes pour le débat d'orientation.

Monsieur le Maire : Il va falloir faire un arbitrage.

Madame BONNEFOUX : il y a eu la demande du coût de l'extension du cimetière, mais on l'a vu dans les délibérations. Et pour les dépenses d'énergie, vous nous demandiez s'il restait des crédits sur les articles budgétés. Les dépenses mandatées pour 2021 s'élèvent à 201 809.80 € et on avait un budget prévisionnel de 197 510 € soit un différentiel de 4 299.80 € ce qui fait 2% de différence.

Monsieur PENALVA : ça pose une vraie question sur l'isolation du bâti et de rénovation des moyens de chauffage.

Madame BONNEFOUX : oui tout à fait.

Monsieur COUSTON : est ce que la Pastourelle, avec quelques années d'installation de panneaux solaires, on a des indicateurs sur ce que cela nous a fait économiser ?

Monsieur le Maire : on a eu environ 7 000 €. On a eu 2 années perturbées pour l'utilisation, avec des fermetures donc on manque un peu de recul. Les premières années ont été autour de 7 à 8 000 €. Après on a peut-être aussi gagné en confort. On peut obtenir un niveau plus élevé dans la journée en chauffage ou climatisation, mais les 2 dernières années ne nous permettent pas de voir réellement l'évolution, et comme vous l'évoquiez tous ensemble vu le coût des dépenses d'énergie, ça ne peut être que bénéfique.

Madame BONNEFOUX : nous sommes à votre disposition si vous avez encore des questions sur les orientations budgétaires.

Monsieur BOLIMON : c'était juste pour partager une réflexion personnelle comme on l'a évoqué la dernière fois en commission. On a vu que la situation est de plus en plus complexe, la gestion en bon père de famille est une approche saine. Personne ne la remet en question. Maintenant on ne peut être que préoccupé par l'avenir. On peut lutter politiquement contre l'Etat et espérer que les choses changent. Il faut lutter, il faut continuer à lutter, mais à mon avis cela restera très certainement insuffisant. Le monde change et donc nous devons changer la façon de voir les choses. Ça me semble évident, on le partage tous, et là-dessus chacun doit rester humble. Je n'ai pas de solutions à vous donner, peut-être quelques pistes pour changer notre façon de voir les choses. La première : mettre en place une vision pluriannuelle qui intégrerait tous les investissements, on l'a déjà évoqué, je le resoulève. Deuxième point, avoir une réflexion sur les effectifs et sur la façon de travailler. Peut-être que là aussi il y a des pistes, je ne sais pas, mais ça mérite au moins d'être étudié. Troisième axe, c'est ouvrir un vrai débat sur la mutualisation avec les communes proches. On parlait tout à l'heure de la bibliothèque j'aimerais bien savoir quelle va être la part de Jonquerettes, parce que j'imagine bien que l'on va leur ouvrir le site, en tout cas ils vont être demandeurs. Et j'observe que régulièrement ils viennent participer à des manifestations et je ne sais pas s'ils participent financièrement. On avait évoqué aussi un temps avec monsieur FISCHER toutes les antennes. Elles sont chez nous, pas chez eux, je cite Jonquerettes, mais on peut avoir la même réflexion avec Vedène, Morières, Velleron, je pense qu'il y a des pistes à creuser là-dessus. En tous les cas, on y a tous intérêt, et en particulier les petites communes. Dernier point, je sais que ça semble toujours utopiste, mais on l'observe ailleurs, et je ne vois pas pourquoi on ne s'y mettrait pas aussi, c'est d'arriver à inclure plus les citoyens qui ont peut-être de bonnes

idées que nous on ne voit pas, parce qu'encore une fois on n'a pas la science infuse. L'idée est de consulter les citoyens de réfléchir ensemble à l'avenir commun. Pour être en accord avec mon vote de la dernière fois. Dans le contexte que je viens d'exposer et que vous avez exposé aussi, je continue à ne pas comprendre que l'on maintienne le projet de la salle polyvalente lors du dernier conseil, son intérêt réel mais surtout son caractère d'urgence. Merci.

Monsieur le Maire : je vais revenir quelques secondes sur la salle polyvalente. Elle n'est pas une priorité, elle l'était pour avoir les subventions. J'ai l'impression que vous pensez qu'elle est pour le rugby. Comme je suis partie prenante pour le rugby aussi. Il y a un peu de suspicion là-dessus. On est en manque de salle polyvalente, elle est faite pour les associations. Il y a beaucoup d'associations qui m'ont demandé quand elle serait faite. Peut-être pas cette année peut-être l'année prochaine. Beaucoup d'associations sont demandeuses de cette salle. On l'a fait là-bas parce qu'elle est déjà existante, ce n'est pas une création, c'est un aménagement qui est déjà sur le stade. Il y a beaucoup de places de stationnement, il n'y a pas de problème de voisinage, c'est donc l'endroit le mieux placé pour faire cette salle. Et ensuite il y avait l'aménagement du complexe, que ce soit le foot, le rugby, les baskets fumantes, on reçoit beaucoup de monde de l'extérieur, c'est une image de marque qui est un peu faussée par ces bâtiments qui n'en sont pas, donc il y a aussi l'aspect esthétique qui fait aussi que le complexe sportif est à améliorer. Voilà, c'est tout.

Monsieur BOLIMON : monsieur le Maire, sur ce point-là, je suis passé devant il n'y a pas longtemps, et moi ça ne m'a pas choqué.

Monsieur le Maire : peut-être que vous ça ne vous a pas choqué, et tant mieux, mais il y en a beaucoup que ça choque. C'est sans arrêt qu'il faut démonter la bâche, les fermetures éclair qu'il faut réparer, il faut la nettoyer, elle est sale, il y a beaucoup de poussière qui rentre à l'intérieur, des feuilles. Et on reçoit du public, il n'y a pas de sanitaire, donc il faut faire des sanitaires, c'est compris dans la construction de la salle.

Monsieur BOLIMON : c'était juste un partage puisqu'il s'agit d'un débat à priori.

Monsieur le Maire : Nous avons budgétisé tous les projets jusqu'en 2025.

Monsieur BOLIMON : où est-ce que l'on pourra avoir accès à cette information.

Monsieur le Maire : oui bien sûr. On a projeté : il y a ce que l'on a vu le chemin du sablas, la médiathèque, le poste de police municipale, un nouveau giratoire au niveau du Uexpress, les pistes cyclables, on va l'échelonner, on ne pourra pas tout faire cette année. Tout cela ira jusqu'à la fin du mandat. Voilà un petit peu les principaux projets que nous avons jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur COUSTON : juste une réflexion par rapport au projet. Vous avez été élu sur un projet, et on aurait fait la même chose si on l'avait été. Simplement entre temps, il s'est passé une crise qui a bouleversé les choses, et les bouleverse encore aujourd'hui. Je me dis qu'il faudrait peut-être prioriser. Vous aviez évoqué une maison seniors et j'y étais aussi favorable, et je me dis qu'aujourd'hui finalement dans votre projection 2022, il n'en est pas question. Je ne mets pas en question la médiathèque puisque c'était aussi une de nos propositions, mais est-ce qu'il ne serait pas plus intéressant parce qu'on sait que monter un projet prend énormément de temps, on le voit pour les subventions, et diverses contraintes administratives et autres, et je suis étonné qu'à la mi-mandat vous n'ayez pas engagé.

Monsieur le Maire : on est au premier tiers, pas au mi-mandat.

Monsieur COUSTON : oui, mais le projet seniors n'est pas prévu sur 2022, ce qui veut dire que si vous l'engagez ce sera plus tard, et peut-être qu'aujourd'hui ça peut être une priorité. Je n'ai pas la vérité, mais beaucoup de seniors

souffrent. On voit aujourd'hui qu'il y a une forte pression médiatique sur les maisons de retraite. Nous avons une maison de retraite, je ne vais pas tirer sur mes collègues mais effectivement ces modèles là sont dépassés et peut-être à la collectivité d'apporter une structure de logement collective à nos seniors et peut-être pas en fin de mandat. C'est dommage de ne pas l'avoir inscrit et de mettre en priorité d'autres projets qui pour moi sont plutôt secondaires actuellement. Ce n'est pas une critique.

Monsieur le Maire : pour vous répondre, premièrement le projet de logements seniors n'est pas abandonné. Cela fait presque un an que nous y travaillons dessus. Nous avons la possibilité d'avoir des logements seniors dans une propriété proche centre ou les bailleurs sociaux nous faisaient un projet seniors. Il y a des problèmes financiers, on essaye de les résoudre, cela fait 2 fois qu'ils changent de promoteur. Chaque fois on les reçoit, puis finalement ça ne se fait pas. Il est vrai que ça prend un peu de retard, mais le projet n'est pas abandonné, loin de là. On y est en plein dessus pour essayer de faire cette résidence seniors le plus rapidement possible et portée par un bailleur social.

Monsieur COUSTON : plutôt porté par un bailleur social ? oui effectivement ils sont sur ces schémas aujourd'hui.

Madame BONNEFOUX : actuellement ils sont en demande de ce genre de construction.

Monsieur COUSTON : merci pour ces éléments, je ne les avais pas.

Monsieur FISCHER : en fait la réflexion est de dire que pour toute opération les promoteurs ont l'obligation de produire 50% de logements locatifs sociaux. Or il y a des promoteurs qui sont intéressés comme sur une propriété très proche de l'hyper centre, et nous avons posé comme conditions de traiter le social en résidence senior, suivant des critères que nous leur avons imposés. Là ce serait idéal, et avec monsieur le maire, on œuvre activement là-dessus. Ce serait beaucoup mieux. Lors de notre projet de campagne, on avait prévu de les faire à l'Oustau, mais les locaux ne sont pas très adaptés, à rénover, et avec beaucoup moins de logements. Là on partira sur des logements vraiment adaptés, ce serait du neuf et avec un nombre plus important.

Monsieur COUSTON : et dans le projet, vous n'en êtes peut-être pas là, mais est-ce que vous avez imaginé une salle commune ? ou le club du 3<sup>ème</sup> âge pourra y être aussi ?

Monsieur FISCHER : oui, bien sûr. C'est également un critère imposé.

Monsieur le Maire : la salle commune se faisait dans la maison actuelle. On ne voulait pas la démolir pour justement y faire une salle pour les seniors.

Madame BONNEFOUX : et en parallèle on a souhaité qu'il y ait des locaux commerciaux avec des métiers paramédicaux, de santé, etc... pour qu'il y ait à proximité des cabinets d'infirmiers. On est dans cette démarche d'essayer d'apporter une belle résidence, avec tout le confort et les facilités autour.

Monsieur FISCHER : ça ne se voit pas dans les orientations budgétaires parce que cela n'affectera pas le budget de la commune.

Monsieur COUSTON : si vous cherchez un directeur, pourquoi pas, je plaisante.

Monsieur le Maire : juste pour dire que la résidence seniors fait partie du contingent des logements sociaux.

Madame BONNEFOUX : il y avait quelques questions diverses qui avaient été posées notamment par monsieur BOLIMON qui souhaitait échanger sur les demandes de subventions sollicités pour 2022 c'est madame COSTE adjointe aux associations qui va vous répondre.

Madame COSTE : pour le moment je n'ai pas encore reçu les demandes de subvention, je n'ai eu qu'une seule demande. Je pense qu'elles ne devraient pas tarder, on vous tiendra au courant.

Monsieur BOLIMON : sur ce point je réaffirme que je sollicite que la commission des associations se réunisse, au-delà de l'aspect subventions. C'est la seule commission que l'on ait avec les affaires générales, et pour l'instant elle ne s'est réunie qu'une seule fois pour parler de la journée des associations, et je pense que c'est nécessaire si justement on veut continuer à créer de la dynamique. Il y a des clubs sportifs qui l'ont très bien, d'autre un peu moins. J'ai eu une discussion avec monsieur FISCHER là-dessus aussi. Il y a peut-être une dynamique à créer, et en discutant entre nous et avec eux on peut faire émerger des idées.

Madame BONNEFOUX : également une question concernant le projet du barrage de Serre-Ponçon. C'est toujours madame COSTE qui a les éléments.

Madame COSTE : c'est une consultation que le Préfet de Vaucluse a mis en place et je tiens à préciser que c'est tout à son honneur car les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes de Haute Provence ne l'ont pas fait. L'objectif de ce plan est d'organiser l'évacuation avec les solutions préconisées par le plan préfectoral, principalement l'évacuation par l'A7. Pour les retours de la consultation, nous n'avons eu qu'une seule association c'est St Sat Environnement qui a fait quelques observations sur l'évacuation et les règles d'urbanisme.

Monsieur BOLIMON : par rapport au projet et au plan qui était un correctif du plan existant, c'est connaître justement l'évolution et ce qu'ils avaient renforcé en termes de sécurisation parce que j'imagine que c'est l'objectif.

Madame COSTE : ce qui a été mis en place surtout c'est le délestage pour l'évacuation. Pour éviter que tout le monde n'aille à la même entrée. Nous par exemple on rentrerait certainement à Orange Sud et Avignon Nord serait plus pour le Pontet, Avignon

Monsieur BOLIMON : et juste une suggestion à l'avenir pour ce type de document. Je l'ai trouvé sur les communes voisines, et nous on n'avait juste mis la demande du Préfet pour l'ouverture à l'enquête, mais pas le document annexe, c'est peut-être un oubli. Juste pour dire aussi que dans cette période un peu COVID, c'était pratique de le récupérer à distance.

Madame BONNEFOUX : vous souhaitez également que l'on évoque l'essentiel des sujets abordés à l'assemblée du Grand Avignon et c'est monsieur le Maire qui va vous faire un point.

Monsieur le Maire : vous voudriez savoir quoi ?

Monsieur BOLIMON : on avait évoqué lors du dernier conseil la possibilité que vous nous fassiez un compte rendu des choses qui vous semblent les plus importantes et avoir votre position là-dessus.

Monsieur le Maire : en ce qui concerne les conseils communautaires, vous pouvez les regarder en direct. En ce qui concerne les avantages que nous avons avec le Grand Avignon c'est sensiblement les mêmes qu'avec les autres communes. Ils ont la compétence de la déchèterie, les réseaux du pluvial et de l'assainissement, les transports urbains. Tout ça est dans la même lignée pour toutes les communes. En ce qui concerne notre commune on a eu une subvention au titre de la politique cyclable. Lors du dernier conseil, un pacte financier a été voté. Concernant St Saturnin un fond de soutien de 336 000 € a été voté pour des projets comme l'amélioration de la qualité de l'air, la transition énergétique. En ce qui concerne les réseaux d'assainissement et du pluvial, chaque commune chaque année, présente ses projets qui sont regardés par les services techniques du Grand Avignon. Par exemple en 2021, on a eu 210 000 € de budget pour les travaux de pluvial, et 170 000 € de travaux qui ont été faits. Cette année on a demandé un peu plus concernant l'assainissement car on voudrait refaire tout le réseau du chemin du Lion d'or

pour le dévoyer vers Gromelle au lieu qu'il aille se jeter dans la station des Clausures qui est saturée. Lorsqu'il pleut il y a des eaux parasites, la station ne supporte plus tous ce qui arrivent. On a demandé à ce que les réseaux du Lion d'or partant sur Gromelle. Il y a une station là-bas qui ne se sert pratiquement à rien, on a demandé un budget de 400 000 € pour 2022, on a demandé aussi 70 000 € de travaux divers en ce qui concerne l'assainissement, et en ce qui concerne le pluvial pour 2022 on a demandé 160 000 € pour des travaux sur les Prés de Jonquières, les Clausures, les travaux sur le giratoire, les travaux sur la gare. Voilà les quelques réalisations et projets, c'est un petit peu comme pour toutes les autres communes.

Monsieur BOLIMON : vous évoquez Gromelle, juste une réflexion, je ne doute pas que d'autres y aient pensé avant, mais est-ce que cela ne pourrait pas être un projet porté par le Grand Avignon ? Je parle du site de Gromelle.

Monsieur le Maire : le site de Gromelle a été racheté il y a au moins de deux ans par PRAPEC pour du recyclage. Vous savez que l'on est en train de faire le projet de délestage depuis deux ans, la dernière réunion se tiendra le 28 février. On est accompagné par le Grand Avignon, par les communes de Vedène, de Chateauneuf de Gadagne, de Jonquerettes, de Caumont, qui nous soutiennent pour ce projet. Tous les tracés ont été étudiés par la commune et le département. On a tous les éléments pour pouvoir délester au moins les camions de transit, pas les dessertes.

Monsieur PENALVA : je n'ai pas suivi que l'on était passé aux questions diverses, mais je reviens très légèrement sur le DOB pour donner mon avis. Déjà remercier les services pour les infographies et les graphiques. Je trouve que ça donne une version très générale de la situation d'un sujet et c'est plutôt intéressant d'avoir une vision sur 10 ans. Sur les orientations globales c'est du bon sens, bien évidemment réduire les charges de fonctionnement, développer l'investissement dans une situation très très flou. On l'avait dit en commission, il est très difficile de prévoir même s'il existe des outils qui permettent de programmer et d'adapter en fonction, je pense à la programmation pluriannuelle d'investissement que l'on évoquait à l'instant et puis faire un vœu pour le prochain DOB qui est sur la méthode de travail. Peut-être une discussion en amont de la commission. On a un exposé assez technique et assez long du sujet, peut-être voir en réunion on pourrait partager, échanger.

Monsieur le Maire : la réunion des affaires générales est faite pour ça. Pour que l'on puisse débattre des futures délibérations du conseil municipal.

Monsieur PENALVA : comme c'est souvent un exposé un peu long à écouter, c'était pour un échange sur ce sujet-là. J'avais une question plus pour monsieur FISCHER, car elle concerne la sécurité : on avait discuté au conseil de septembre sur un moment d'échanges autour des chiffres, des infractions et des incivilités constatés par notre police municipale, je voudrais savoir où cela en est ?.

Monsieur FISCHER : je vous invite à venir me rencontrer en mairie. J'y suis tous les lundis, ma porte est ouverte. Vous prenez rendez-vous avec moi. Ce sera avec plaisir que l'on pourra échanger sur ce sujet. Je vous apporterai les réponses aux questions que vous vous posez.

Monsieur PENALVA : c'est juste pour savoir parce que l'on voit sur le groupe Facebook les potins, des témoignages j'en ai eu sur le Petit Prince, sur des incivilités avec des vols avec effraction dans les véhicules, je voudrais savoir si on constatait au niveau des chiffres une hausse exponentielle de ces faits-là.

Monsieur FISCHER : non, en fait, c'est par vague, comme cela a toujours été. On constate que lorsqu'il y a des vols à la roulotte, ça se produit sur St Saturnin et si on regarde sur les autres groupes, on se rend compte qu'il y a des équipes qui traînent dans le coin et commettent de menus larcins. Mais en fait, on n'a pas une explosion de ces larcins, mais bien sûr il y en a régulièrement. C'est pour ça que l'on communique dessus, aujourd'hui on a l'impression que l'on est tranquille à St Saturnin, non, il faut quand même fermer son portail. Là, je viens de voir quelqu'un qui a eu sa voiture visitée, mais dans sa cour le portail reste ouvert. Il est plus sage de fermer son portail.



Monsieur PENALVA : on peut prévoir une sensibilisation sur ces réflexes là que des fois on oublie.

Monsieur FISCHER : on le fait. Tout le monde n'y est pas inscrit mais il y a eu un post sur la page facebook de la police municipale. J'ai fait faire un post dans ce sens très récemment. Justement lorsque l'on a eu vent de ces menus larcins, immédiatement on a sensibilisé la population. Il y en a eu, quelques-uns récemment, mais c'est toujours trop. Cela s'est toujours passé malheureusement la nuit, aux heures où il n'y a pas la police municipale, aux heures où il n'y a que la gendarmerie qui est compétente sur notre territoire. C'est vrai qu'il y a un équipage qui tourne mais sur beaucoup de communes. C'est pour cela que j'ai fait faire ce post pour sensibiliser les gens.

Monsieur PENALVA : sur le problème des plages horaires de nos agents de police municipale, j'ai entendu que les habitants voudraient constituer eux-mêmes une milice, afin de constater les infractions et arrêter les contrevenants. Ça me gêne un petit peu. Ça m'a un peu inquiété.

Monsieur FISCHER : je ne suis pas au courant. Il ne faut pas hésiter à me dire qui sont ces personnes, par le dialogue je les dissuaderai très fortement d'aller dans ce sens.

Monsieur PENALVA : est-ce que ça ne relève pas d'une carence de la police municipale sur des horaires où il y aurait un sentiment qu'il y ait moins de présence des agents sur le terrain.

Monsieur FISCHER : la nuit c'est inenvisageable de faire une police municipale où alors il faudrait refaire un débat d'orientation budgétaire et créer quelques postes. Je pense que si c'était le cas, vous seriez le premier à avoir des critiques là-dessus. Objectivement aujourd'hui ce que nous pouvons constater, encore une fois c'est toujours trop, mais ces incivilités ne nécessitent pas d'impliquer une augmentation des plages horaires, notamment de nuit, de la police municipale, là c'est le travail de la gendarmerie. Nous avons déjà augmenté les plages horaires, c'est pour cela que nous avons recruté des ASVP en contrats aidés, et aujourd'hui il y a des patrouilles entre 17h et 19h, ce qui permet de mieux contrôler les incivilités faites par les adolescents. Ou avant de rentrer chez eux, ils se regroupent et peuvent commettre quelques petites bêtises. Ensuite, on peut voir des problèmes de regroupement avec éventuellement des points de deal, mais là on travaille avec la gendarmerie. Très prochainement, on a demandé le concours d'un chien policier, malheureusement, il n'y en a pas beaucoup dans le Département. Le chien a beaucoup de travail, il faut qu'il travaille sur plusieurs communes, donc ce n'est pas facile à avoir. On l'a évoqué au groupement de gendarmerie boulevard Raspail on y était en réunion, et on leur a clairement demandé s'il pouvait nous mettre un chien policier à disposition. Même si pour eux, ce qui se passe à St Saturnin n'est rien du tout, c'est très important pour nous. Il est très important d'endiguer tous les petits faits de délinquance dès les prémices.

Monsieur PENALVA : j'entendais du coup qu'il y a une collaboration police municipale et gendarmerie. Quels sont les liens du coup entre la police municipale et la brigade de gendarmerie ? On entend souvent des plaintes : la gendarmerie ne se déplace pas, elle refuse de venir. Est-ce que les relations se sont abimées ?

Monsieur FISCHER : non, elle ne se sont pas abimées. Mais il est vrai que la gendarmerie a des prérogatives sur un grand territoire. On a quand même une écoute de la part du Commandant de la brigade. Aujourd'hui, on essaye de faire en sorte qu'ils soient plus présents sur notre territoire, sachant qu'ils sont à côté. Souvent il y a des tendances de ne pas vouloir forcément prendre des plaintes qui pour eux relèvent plus de la main courante. On leur a demandé clairement : chaque fois que quelqu'un veut déposer plainte, il doit le pouvoir, c'est important. Les gendarmes savent qu'après la procédure de plainte, le Procureur ne va pas suivre. Ça sera classé sans suite, ça les embête. Moi je veux que ce soit dans nos statistiques pour que l'on puisse voir effectivement ce qui se passe.

Madame BOUIX : juste pour informer aussi les citoyens, on dépose une plainte, oui, mais il faut qu'il y ait une infraction pénale. Des fois, il se peut que la gendarmerie refuse de prendre une plainte parce que les faits qui sont

dénoncés ne sont pas consécutifs d'une infraction pénale. Par contre si on veut déposer une main courante, si ça relève de l'administration pénale, normalement on ne doit pas enregistrer la main courante mais la transformer en plainte. Ça aussi c'est compliqué, surtout dans le contexte actuel, pas forcément à St Saturnin, mais dans un domaine général, l'augmentation des violences conjugales, les personnes qui viennent dénoncer ces faits-là, n'ont pas envie de déposer plainte. Ça peut aussi être intéressant d'informer les St Saturninois que parfois on ne peut pas déposer plainte parce que ce n'est pas une infraction pénale.

Monsieur FISCHER : malgré tout, on a la chance d'avoir un chef de poste qui est gendarme de métier et je lui fais confiance.

Madame BOUIX : sur les gens mécontents, car parfois on voit des post sur Facebook ou autre, il y a deux poids deux mesures. Ensuite je voulais juste rebondir sur l'histoire que des gens voudraient se regrouper en milice, il faudrait qu'il y ait des infractions localisées, fréquentes. Je ne suis pas sûre que les gens des quartiers de St Saturnin aient de quoi « se plaindre » d'infractions régulières, qui nécessiteraient l'intervention d'une milice privée. Comme on le dit, parfois c'est localement des groupes de personnes qui se déplacent sur St Saturnin. Les gens inquiets devraient aller voir ce qui se passe ailleurs.

Monsieur PENALVA : ça vient peut-être aussi d'une exaspération, d'un problème récurrent. Il ne faut pas tout mettre d'un côté. Je n'ai pas les éléments.

Madame BOUIX : de dire que les gens veulent faire une milice, ça m'étonne et je n'en ai jamais entendu parler.

Monsieur FISCHER : par contre être vigilants, oui. C'est pourquoi on avait mis en place « voisins vigilants » sous le mandat précédent. Il faut justement inciter les gens à s'inscrire à « voisins vigilants » qui est très efficace. Vous tous, vous pouvez y adhérer via l'application qui vous faudra télécharger. Prochainement avec monsieur DEL NISTA, et le chef de poste, il y aura une forte communication là-dessus, ça fonctionne très bien.

Madame ADAM : en préparation des conseils d'école il y a eu l'ouverture de classe l'an dernier en petite section à la Cardelina, est-elle maintenue ?

Monsieur ANDRÉ : la fermeture de la sixième classe pour la rentrée 2022-2023 est actée par l'inspection d'académie. Il y aura bien la fermeture d'une classe à la maternelle à la rentrée prochaine. Par contre, en fonction de l'évolution des effectifs et surtout des nouveaux arrivants, cela peut modifier la décision de l'inspectrice d'académie, mais à ce jour c'est acté, la classe ferme.

Monsieur BOLIMON : pour combien d'élèves ?

Monsieur ANDRÉ : une bonne quinzaine, en grande section. Ce qui est un peu regrettable, c'est que l'an dernier, on a ouvert une classe, réalisé des travaux. Les travaux ce n'est pas grave, ça servira toujours, la classe sera toujours utilisée, les toilettes, la climatisation, etc...par contre en avait recruté un agent pour la classe en contractuel.

Madame BONNEFOUX : vous aviez émis à plusieurs reprises le souhait que l'on vous transmette le planning de distribution de St Sat Infos, monsieur PESENTI a fait le nécessaire et je pense que vous l'avez tous reçu.

Monsieur PENALVA : j'ai une dernière remarque : puisque l'on parle de la communication sur Facebook, j'aimerais faire part d'une petite réaction. J'ai été sur Facebook comme un peu tous les habitants, je regardai ce que mettait comme information le site de la mairie et pendant la période de Noël j'ai été un peu surpris de voir que la mairie souhaitait un « Joyeux Noël » aux habitants mais avec une photo de votre équipe de campagne. J'avoue que ça m'a un peu surpris que vous ne le fassiez pas au nom du conseil municipal, car on en fait partie aussi.

C'était une photo avec des personnes élus et d'autres qui ne le sont pas. D'autant plus que c'est le Facebook officiel de la mairie. Ça me gêne un petit peu qu'il y ait eu cette photo de campagne.

Monsieur le Maire : cette fois je vous suis. Je l'ai vu comme vous. Il y a eu une erreur d'interprétation, j'en suis désolé, c'est indépendant de notre volonté. Je suis entièrement d'accord avec vous. C'est une erreur. Le problème c'est qu'il faut voir avec mes collaborateurs, car moi je n'y vais pas sur Facebook. Je ne l'avais pas vue, c'est ce que l'on m'a dit.

Monsieur le Maire : je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 h 40.

## SIGNATURES DES CONSEILLERS

NOMS	Présent / Absent / Procuration à	Signatures
ANDRÉ CLAUDE	P	
BONNEFOUX CHANTAL	P	
BOUIX SANDRA	P	
CACELLI ALEX	P	
COSTE JOSIANE	P	
CRAPONNE JEAN-LOUIS	P	
CUP CHRISTINE	Procuration à COSTE JOSIANE	
DEL NISTA XAVIER	P	
FILLIERE THIERRY	Procuration à MALEN SERGE	
FISCHER LIONEL	P	
GARREL REGINE	ABSENTE	
GUINTRAND TAMARA	P	
LOUIS-VASSAL PATRICK	P	
MALEN SERGE	P	
MORETTI KARINE	P	
ORLANDI PASCAL	P	
PLAZA PUTTI Mireille	P	
RABERT GUYLAINE	P	
RANC SYLVIE	P	

SALUZZO JOELLE	Procuration à BONNEFOUX CHANTAL	
TRICHARD FREDERIC	P	
ADAM CAROLE	P	
BOLIMON LIONEL	P	
COUSTON REMY	P	
PILLOT MARION	Procuration à ADAM CAROLE	
DUCLERCQ JEAN-PIERRE	Procuration à LOUIS VASSAL PATRICK	
PENALVA SYLVAIN	P	